

allocations du bien-être social. Ils manqueraient grandement de sécurité. Ils ont peur de partir de leurs collectivités, loin des leurs, dans des villes qu'ils ne connaissent pas, où ils ne trouveraient aucun enrichissement à leur propre culture et où ils seraient éloignés de leurs connaissances. Par conséquent, pour le moment, ils veulent vivre dans leurs collectivités septentrionales. Cela ne fait aucun doute. La pire chose qu'on puisse dire à nos gens du Nord est ceci: «Nous voulons vous déplacer et vous amener plus au Sud». On a immédiatement des ennuis. Je pense qu'il faudrait établir, d'une façon ou de l'autre, des industries, pour leur permettre de travailler, mettre sur pied un programme éducatif et leur fournir tous les moyens possibles de formation, afin que dans je ne sais combien d'années, mais disons dans 10 ou 20 ans, on puisse déplacer ces gens-là. Toutefois, c'est à eux qu'il appartient de prendre la décision.

**Le sénateur Carter:** Pouvez-vous nous dire combien de familles sont dans la situation que vous avez décrite dans le Nord, ou quelle est la population totale qui en est touchée?

**M. Adams:** Je n'ai pas de chiffres à la portée de la main, mais il s'agit de plusieurs milliers de personnes car il y a environ 1,500 personnes dans chaque collectivité métisse et je pourrais vous nommer immédiatement 10 collectivités qui sont dans cette situation.

**Le sénateur Roebuck:** Quelle industrie serait viable là-bas?

**M. Adams:** Vraiment, rien à part une industrie reliée à l'industrie du bois.

**Le sénateur Roebuck:** La pêche?

**M. Adams:** Non.

**Le sénateur Roebuck:** Pourquoi pas la pêche?

**M. Adams:** Non. Elle est très limitée, la pêche est vraiment très, très limitée.

**Le sénateur Roebuck:** Le trapage est disparu?

**M. Adams:** Oui.

**Le président:** M<sup>me</sup> Stifle désire ajouter quelque chose.

**Mme Stifle:** Vous avez mentionné des colonies. Cela a trait à l'Alberta. Certaines de nos colonies ont des ressources naturelles qui pourraient être exploitées si de l'argent était mis à la disposition des gens. Toutefois, maintenant, ils n'ont pas de fonds et il n'existe pas de moyen d'aménager la terre. Il y a dans certaines de nos régions de bonnes terres ara-

bles et de bons pâturages, mais nous n'avons rien pour les améliorer.

**Le sénateur Carter:** Voulez-vous conserver ces colonies ou voulez-vous les voir disparaître?

**Mme Stifle:** Je ne voudrais pas les voir disparaître.

**Le sénateur Carter:** Jamais? Voulez-vous les conserver, disons, pendant 2 ou 3 générations?

**Mme Stifle:** Oui, mais je voudrais qu'elles soient mises en valeur, parce qu'il est contraire au bon sens d'avoir de bonnes terres arables qui sont improductives.

**Le sénateur Carter:** En effet.

**Mme Stifle:** Dans certaines régions du Nord, la terre est inculte parce qu'il n'y a rien d'autre que des marais ou du sable. On ne peut même pas y faire pousser de pommes de terre.

**Le sénateur Carter:** Pensez-vous aux Mennonites, ou à une collectivité semblable, qui vit de la terre?

**Mme Stifle:** Je ne connais rien des Mennonites, je le regrette.

**Le sénateur Carter:** J'ai seulement deux questions brèves. L'une a trait au salaire des personnes qui luttent contre les incendies, soit 55 cents l'heure. Est-ce un salaire établi par le gouvernement? Quel est l'employeur?

**M. Adams:** Le gouvernement de la Saskatchewan paie les Indiens et les Métis, ou s'il s'en trouve, les Blancs. Mais les Blancs ne combattent pas les incendies; ce sont strictement les Indiens et les Métis qui le font. On les paie alors \$6.50 par jour. Ils travaillent en moyenne 12 heures par jour, mais ils peuvent aller parfois jusqu'à 18 heures.

**Le sénateur Carter:** N'y a-t-il pas un salaire minimum?

**M. Adams:** Oui. On est censé payer environ 95 cents l'heure.

**Le sénateur Carter:** Combien?

**M. Adams:** Quatre-vingt-quinze cents l'heure dans les districts ruraux.

**Le sénateur Carter:** Mais ils ne les touchent même pas?

**M. Adams:** C'est exact. Ils peuvent toucher \$1.25 l'heure pour combattre les incendies en Alberta, mais il existe une loi en Saskatchewan selon laquelle on peut conscrire les gens pour exécuter ce travail. C'est la même chose